

Le Premier Ministre

→ Copie  
Pavofeu

Paris, le 01 MARS 2017

004803

- 1 MARS 2017

Monsieur le Secrétaire général,

*Cc: Jean-Claude,*

Vous avez appelé mon attention sur les conditions de mise en œuvre de l'obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes sur les listes de candidats aux élections professionnelles dans la fonction publique.

Vous me faites part des difficultés que cette disposition de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires soulève pour la constitution des listes électorales et sollicitez de ce fait un report de la mise en œuvre de cette obligation pour les élections des instances représentatives locales.

La loi du 20 avril 2016 a prévu l'entrée en vigueur de cette disposition «*au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel dans la fonction publique*». Elle n'autorise donc pas de mise en œuvre différenciée de la représentation équilibrée selon les instances représentatives et devra s'appliquer à toutes lors des élections professionnelles de 2018.

Néanmoins, le législateur a souhaité tenir compte des difficultés qui pourraient survenir dans la constitution des listes en prévoyant non pas une obligation de représentation paritaire mais une représentation proportionnelle à la part de femmes et d'hommes présents dans le collège électoral.

Le projet de décret d'application de cette disposition introduit également une souplesse supplémentaire dans ce dispositif en autorisant, lorsque le calcul du nombre de candidats d'un même sexe devant figurer sur une liste de candidatures n'aboutit pas à un nombre entier, à procéder à un arrondi à l'entier inférieur.

Par ailleurs, ce texte sera soumis à l'avis des organisations syndicales lors du prochain Conseil commun de la fonction publique, la Fédération générale des fonctionnaires Force Ouvrière sera donc en mesure de pouvoir y apporter des amendements si vous l'estimiez nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*J'ai lu*  
*M. J.*  
Bernard CAZENEUVE

Monsieur Jean-Claude MAILLY  
Secrétaire général de la Confédération  
Générale du travail Force Ouvrière  
141, avenue du Maine  
75680 PARIS CEDEX 14